# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme
au capital de 625.000.000 de francs

## RAPPORT DU COMMISSAIRE
**sur l'Exercice 1940**

Messieurs,

J'ai le vif regret de ne pas avoir auprès de moi M. Albert DUPONT, mon collègue, décédé au cours de l'année passée. Vous me permettrez d'adresser devant vous un hommage à sa mémoire.

Poursuivant seul l'exécution de la mission qui nous était confiée, j'ai examiné les comptes de votre Société pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre dernier.

Les événements survenus pendant l'année 1940 ont interrompu, entravé ou compliqué le fonctionnement des services comptables de nombreuses agences et de l'Administration centrale. De sérieux et patients efforts ont permis de rétablir l'ordre nécessaire dans tous les comptes sociaux et de dresser dans les conditions habituelles le bilan annuel de votre Société.

Toutefois, les agences installées à l'étranger n'ont pu, par suite de l'interruption des communications, faire parvenir leurs comptes de fin d'exercice et il a dû être fait état de la dernière situation connue. La physionomie générale du bilan ne se trouve pas, de ce fait, sensiblement modifiée et elle exprime aussi exactement que possible la situation de votre Société au 31 décembre 1940.

Ce bilan, qui est établi dans la forme accoutumée, et que nous avons étudié dans ses détails en opérant les rapprochements utiles, présente à l'Actif et au Passif un total de 21.973.027.583 fr. 47 c., dépassant de 6.845.463.671 fr. 23 c. le total correspondant du bilan du précédent exercice.

**A L'ACTIF :**

Les **Espèces en caisse et à la Banque de France** s'élevant à 2.883.256.180 fr. 11 c., accusent une augmentation de 1 milliard 325.895.201 fr. 96 c., partiellement compensée par une diminution de 506.290.220 fr. 29 c. sur les **Avoirs dans les Banques et chez les Correspondants** qui, sont ramenés à 756.[illegible] 5.824.704 fr. 11.

Le **Portefeuille Effets et Bons**, dont le montant s'élève à 14.068.602.749 fr. 87 c., présente une augmentation de 5 milliards 270.500.894 fr. 02 c. provenant en majeure partie de souscriptions importantes de Bons du Trésor.

Les **Comptes Courants Débiteurs**, s'élevant à 2.578.926.444 fr. 07 c., ont également augmenté de 296.[illegible] 963.867 fr. 17 c.

**AU PASSIF :**

Les **Comptes de Chèques** s'élèvent à 5.243.813.752 fr. 09 c. [illegible] étant resté de 1.441.678.223.

Les **Comptes Courants Créditeurs** atteignent 14.690.824.190 fr. [illegible] augment. de [illegible] 92 c.

C'est le développement de ces deux postes créditeurs [illegible] une partie dans la progression qui vient d'être indiquée des principaux éléments de l'Actif.

La situation de la Société, immédiatement après la fin de l'exercice, et des exercices, de fait apparaît une prospérité très large.

Toutes provisions utiles ayant été ménagées, le résultat net de l'exercice ressort, après déduction des Frais, Impôts et Pertes s'élevant à 473.[illegible] 12 c.

L'affectation de ce bénéfice, telle que la propose votre Conseil d'Administration est conforme à vos statuts et à distribuer un dividende envisagé, se solde par un [illegible].

Après ces [illegible] du rapport de votre Conseil d'administration, je vous engage à donner votre approbation aux comptes qui vous sont soumis, [illegible] vous [illegible].

Fait à [illegible]

Le Commissaire,
J. TETREL.

11463

## ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Charles DEHEULE, notaire à Lille, 56, boulevard de la Liberté

### HOTEL MODERNE

**Société anonyme au capital de deux millions huit cent mille francs**
SIÈGE SOCIAL
**LILLE, 7, Parvis Saint-Maurice**

**Par délibération prise dans sa séance du vingt-huit avril mil neuf cent quarante et un et qui sera soumise à la ratification de la première Assemblée générale aussitôt que les circonstances le permettront, le Conseil d'Administration de la Société HOTEL MODERNE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi du seize novembre mil neuf cent quarante, a décidé de modifier les statuts, afin de les mettre en harmonie avec les dispositions de ladite loi, ainsi qu'il suit :**

**Article dix neuvième.** — Le texte de cet article est remplacé par le suivant :

« Le Conseil nomme parmi ses membres un Président qui devient Directeur Général de la Société, ainsi qu'il est indiqué à l'article 22 ci-après.

» Le Président exerce ces fonctions de Directeur Général pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

» Le Conseil, s'il le juge utile, peut nommer un Vice-Président qui peut toujours être réélu, dont les fonctions consistent seulement à présider la séance en l'absence du Président.

» En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Président.

» Le Conseil désigne la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, celle-ci pouvant être prise même en dehors des actionnaires (voir articles 20 et 21 ci-après) ».

**Article vingtième.** — « Au dixième alinéa de cet article les mots « par un administrateur ou un directeur délégué » sont remplacés par les suivants : « Par le Président Directeur Général ou le mandataire de ce dernier ».

Le dernier alinéa de cet article est remplacé par le suivant :

« Tous les actes concernant la Société sont signés par le Président Directeur Général ou par un mandataire qu'il aura spécialement délégué à cet effet.

» Il en est de même pour les retraits de fonds ou valeurs, les mandats sur les banquiers débiteurs et dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce ».

**Article vingt et unième.** — Le texte de cet article est remplacé par le suivant :

« Le Conseil d'Administration a les pouvoirs qui lui sont régulièrement conférés par les lois en vigueur.

» Il arrête les états de situation, les comptes et les inventaires qui doivent être soumis à l'Assemblée générale des Actionnaires.

» Il fait un rapport à l'Assemblée annuelle sur les comptes et sur la situation des affaires sociales ; il statue sur toutes les propositions à faire à l'Assemblée et en arrête l'ordre du jour ».

**Article vingt deuxième.** — Le texte de cet article est remplacé par le suivant :

« Le Président du Conseil d'Administration Directeur Général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous les actes ou opérations relatifs à son objet.

» Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs.

» Il représente la Société vis-à-vis des tiers et de toutes administrations et fait tous actes et opérations que comporte cette représentation. Il fait les règlements de la Société.

» Il établit des annexes, dépôts succursales, partout où il le juge utile, il a qualité pour traiter de leur achat, de leur cession, de leur suppression.

» Il nomme et révoque tous les directeurs et employés de la Société, fixe leurs honoraires, leurs traitements fixes ou proportionnels, leurs emoluments, leurs salaires, appointements ou rémunérations et gratifications, ainsi que les autres conditions de leur admission, de leur retraite ou de leur révocation.

» Il fixe les dépenses générales d'Administration, règle les approvisionnements de toute sorte. Il touche les sommes dues à la Société et paie celles qu'elle doit, donne ou retire quittance de toutes ces sommes reçues ou payées.

» Il souscrit, endosse, accepte et acquitte tous effets de commerce.

» Il touche les sommes dues à la Société, effectue tous retraits de cautionnements fournis en espèces ou autrement et en donne quittance et décharge.

» Il statue sur tous traités, marchés et entreprises rentrant dans l'objet de la Société et passe tous contrats de fournitures.

» Il contracte toutes assurances.

» Il prend part à toutes les adjudications, fait toutes soumissions et dépose tous cautionnements. Il autorise et effectue tous acquisitions, ventes, échanges de matériel, de marchandises et d'approvisionnements rentrant dans l'objet de la Société.

» Il accepte et autorise tous baux et locations de biens meubles et immeubles avec ou sans promesse de vente et toutes résiliations.

» Il autorise et effectue également tous retraits, transferts, aliénations de rentes et autres valeurs appartenant à la Société et ce, avec ou sans garantie.

» Il achète, échange et vend tous immeubles et droits mobiliers, fait toutes constructions. Il autorise tous achats, échanges ou cessions de biens et droits mobiliers, notamment de tous brevets et de concession de toutes licences totales ou partielles.

» Il remplit toutes les formalités nécessaires pour soumettre la Société aux lois, arrêtés et reglements de tous pays, provinces ou villes pourraient faire des opérations sociales. Il détermine le placement des fonds disponibles, règle l'emploi des fonds de réserve, fixe les sommes destinées à l'amortissement du matériel et à la constitution des fonds de réserves spéciales de prévoyance.

» Il contracte tous emprunts, mais sans garantie spéciale sur les biens sociaux, par voie d'ouverture de crédit ou autrement, aux taux, charges et conditions qu'il juge convenables.

» Les emprunts sous forme de création d'obligations, même sans garantie spéciale et tous emprunts avec garantie spéciale doivent être autorisés par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunis et délibérant conformément à l'article trente-trois ci-après.

» Il peut, avec garantie spéciale sur les biens sociaux, traiter avec la Banque de France toutes opérations à escompte et d'avance sur titres. Ces opérations peuvent se faire sans autorisations de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

» Il intéresse la Société suivant le mode qu'il juge convenable, dans toutes sociétés, participations, syndicats, fait à toutes sociétés constituées ou à constituer tous apports qu'il juge convenables et souscrit, vend ou achète toutes actions, obligations, parts d'intérêts ou participations.

» Il autorise toutes actions judiciaires, toutes demandes tant en demandant qu'en défendant, fait tous actes de poursuites, obtient toutes décisions judiciaires, les fait exécuter, accepte toutes garanties hypothécaires ou autres et toutes délégations de transports.

» Il autorise tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements de privilèges, hypothèques ou autres, ainsi que toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement et consent toute subrogation, avec ou sans garanties, et toutes antériorités.

» Il entend, débat, clot et arrête tous comptes avec tous dépositaires, comptables débiteurs ou tiers quelconques, il en fixe les reliquats actifs ou passifs.

» Le Président Directeur Général peut instituer un comité composé d'administrateurs soit de directeurs, soit d'administrateurs et de directeurs. Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le Président renvoie à leur examen. Les administrateurs qui font partie de ce comité peuvent recevoir une part dans les bénéfices supérieure à celle des autres administrateurs.

» Dans le cas où le Président Directeur Général est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur, cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée.

» S'il est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

» Le Président Directeur Général a droit à une allocation spéciale fixe ou proportionnelle dont le montant porte aux frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale ».

**Article vingt-troisième.** — Le texte de cet article est remplacé par le suivant :

« Le Président du Conseil Directeur Général, les administrateurs et l'administrateur remplaçant le Président ne peuvent encourir de responsabilité que dans le cadre et les conditions prévus par la loi ».

**Article vingt-sième.** — Il est ajouté un alinéa ainsi conçu :

« D'une façon générale, les commissaires aux comptes exercent leurs fonctions et leurs prérogatives entièrement et notamment selon les pouvoirs qui leur sont conférés par le décret-loi du huit août mil neuf cent trente-cinq ».

**Article vingt-huitième.** — Paragraphe II : « Les mots « Un délégué pourvu d'une autorisation du Conseil d'Administration » sont remplacés par « Le Président Directeur Général ou son délégué spécial ».

**Article trentième.** — Le premier alinéa du paragraphe I est modifié comme suit :

« **Les convocations aux Assemblées générales ordinaires sont faites par un avis inséré dans un journal d'Annonces Légales du lieu ou la Société a son siège vingt jours d'avance pour l'Assemblée annuelle ordinaire et seize jours francs pour toutes les autres, etc.** ... ».

Le premier alinéa du paragraphe II est modifié comme suit :

« Les convocations aux assemblées générales extraordinaires sont faites seize jours francs au moins à l'avance, etc... ».

» Le reste de l'article est sans changement »

Une copie conforme de ladite délibération a été déposée au rang des minutes de Me DEHEULE, notaire à Lille, le deux mai mil neuf cent quarante et un.

**Deux copies conformes de ladite délibération ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Lille, le treize mai mil neuf cent quarante et un.**

Pour extrait conforme et mention :
(signé) C. DEHEULE.

1254

### CESSION - PREMIER AVIS

Par acte s.p.p. enregistré à Lens, 16 mai 1941, F° 92, C. 8, M. DELANNOY Elie a cédé à M. BOURDON Albert, le **Café** qu'il exploitait à Lens, Place St-Léonard, 35. — Oppositions reçues au **Cabinet F. Vincent**, 9, Place J.-Jaurès, LENS, jusqu'au 10e jour inclus après le second avis.

**3.133**


ESSIEU STANDARD Lemoine

ESSIEU SPÉCIAL Lemoine

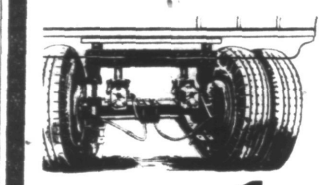

TOUJOURS Lemoine

45 Bld Louis Lemoine Ivry Seine

11.459


**Etude de Me Amédée DUCHANGE, Notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch**

**CESSION — Deuxième Insertion**

Suivant acte reçu par Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, soussigné, le 10 avril 1941, enregistré à Roubaix (A. C.) le 15 même mois, volume 356, N° 497,

M. Henri **SCHIETSE**, boucher et Mme Alice **FORMANT**, son épouse, demeurant à **ROUBAIX**, 316, Grande Rue, ont cédé à M. Gilbert **SCHIESTSE boucher**, demeurant à **Wattrelos**, 189, rue des Ballons.

Le fonds de commerce de **BOUCHERIE- CHARCUTERIE**, qu'ils exploitaient à **WATTRELOS, 188, RUE DES BALLONS**, comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 20 jours de la présente insertion, à Roubaix, 316, Grande Rue.

Cette insertion, en renouvellement de celle faite dans le journal « LE REVEIL DU NORD » est parue au B.O.V.C. le 7 mai 1941.

**Pour deuxième insertion :**
**A. DUCHANGE.**

1.257

**Etude de Me Charles ROUSSEL, Docteur en Droit, Notaire à Lille, rue de la Barre, N° 37.**

### A VENDRE PUBLIQUEMENT

Le 19 juin 1941, à 14 h., à Lille, rue de Puébla, N° 7, en la **Salle des Adjudications des Notaires de Lille.**

**VILLE DE LILLE**

*Rue Edmond Bailleul, N° 2*

**MAISON D'HABITATION**

**MISE A PRIX** ..... **30.000 francs**

Rue Roland, N° 51

**ESTAMINET**

**MISE A PRIX** ..... **45.000 francs**

S'adresser à Me ROUSSEL. 1.228


DÉMINÉRALISÉS ! AFFAIBLIS ! SURMENÉS !

**Malades minés par l'inquiétude, les chagrins, les régimes défictaires - Enfants à croissance ou à formation difficiles - Vous trouverez dans la MINEROLASE du Dr. DUPEYROUX tous les minéraux en combinaisons assimilables et alimentaires dont vous avez besoin pour vous reconstituer.** Toutes pharmacies et 5, r. Dr Lancereaux, Paris

11266


BUYTART, lingère, demeurant à Lille rue de Paris, 224.

13° Monsieur Louis Alphonse DUHEM, ébéniste, et Madame Lucienne Ferdinande Angèle BUYTART, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue du Faubourg d'Arras, 306.

14° Monsieur André Emile BRAMME employé, et Madame Andrée Fidéline Egalité BUYTART, son épouse, assistée et autorisée, demeurant ensemble à Lille, boulevard Victor Hugo, 269.

15° Monsieur Lucien Hippolyte BUYTART, et Madame Julienne MARTEAU son épouse, assistée et autorisée, demeurant ensemble à Tours, rue Marat, 123.

16° Madame Madeleine Jeanne BUYTART, *ménagère, veuve de Monsieur* Edmond François NOE, demeurant aux Buttes Rouges, à Châtenay-Malabry, *route de Versailles*, 299.

17° Monsieur Edouard Paul MONTAGNE, manœuvre, et Madame Romanie Emilie GEENENS, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Maisons-Alfort (Seine), rue du Moulin d'Enfer.

18° Monsieur Octave Henri DRELON commis d'ordre, et Madame Jeanne Marie BUYTART, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Issy-les-Moulineaux (Seine), rue Jeanne d'Arc, 2.

19° Monsieur DAUSSET, administrateur provisoire des biens des aliénés de la Seine, demeurant à Paris, rue Lobeau, 2.

« Agissant en sa qualité de mandataire ad litem de Monsieur Adolphe Jean DOTTE, interné à l'asile d'aliénés de Villejuif, époux de dame Louise HERVE, demeurant à Paris (18e), boulevard du Maréchal Ney, 162

Avant pour avoué Me Fernand GOMBERT.

***Il sera procédé à la Chambre des Notaires de Lille, sis à Lille, rue de Puébla, 7, par le ministère de Me PIAT, notaire à Lille, à l'adjudication :***

1° **D'une maison d'habitation, sise à Lambersart** (Nord), lieu dit «Le Canon d'Or», rue de la Pépinière, 18, sur la **mise à prix de 25.0000 francs.**

2° **D'une maison d'habitation, sise à** *Lambersart (Nord), lieu dit «Le Canon* d'Or», rue de la Pépinière, 20, sur la **mise à prix de 30.000 francs.**

***En exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 1er juillet 1939, enregistré.***

**La présente insertion est destinée à faire courir le délai d'UN MOIS pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil de Lille.**

Pour insertion, signé : GOMBERT.

10829


SI VOUS AVEZ VOTRE TISSU...
ou deux complets usagés
vous pouvez commander
et obtenir
UN COMPLET NEUF
sans Bon d'Achat
..AU TAILLEUR DE ROUBAIX..
Ne confondez pas
Une seule Maison à LILLE : 7, rue Nicolas-Leblanc
(PRÈS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE)

1.561


### SOCIÉTÉ des MINES de LENS

**Société Anonyme**
**au capital de 225 millions de francs**
**Siège Social : 30, rue Thiers, LILLE**

R. C. Lille N° 706
R. P. Pas-de-Calais N° 216

### AVIS DE CONVOCATION

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Messieurs les Actionnaires de la Société des Mines de Lens sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le Lundi 16 juin 1941, à 14 heures, 30, rue Thiers, à Lille.**

**ORDRE DU JOUR :**

Ratification des modifications apportées aux articles 21, 22 et 25 des statuts, par application de la loi du 16 novembre 1940.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est propriétaire, est de droit membre de l'Assemblée Générale Extraordinaire et peut y assister ou se faire représenter par un autre actionnaire, également membre de cette Assemblée.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

***Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Lundi 16 juin 1941, à 14 heures 15, à Lille, 30, rue Thiers.***

**ORDRE DU JOUR :**

1°. — Rapports du Conseil d'Administration des Commissaires sur les opérations de l'exercice 1939-1940 ;

2°. — Approbation des comptes et du bilan, fixation du dividende ;

3°. — Quitus à donner à la succession d'un Administrateur décédé ;

4°. — Ratification de la nomination d'un Administrateur, renouvellement partiel du Conseil ;

5°. — Nomination des Commissaires ;

6°. — Autorisation à donner aux Administrateurs pour application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ont le droit de prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'au moins cinquante actions A ou B et les actionnaires qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Les autres actionnaires ont le droit de se faire représenter par un membre de l'Assemblée.

**DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX ASSEMBLEES**

Pour pouvoir exercer leur droit d'assister aux Assemblées Générales tant extraordinaires, qu'ordinaires, ou de *s'y faire représenter* :

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres sociaux *cinq jours au moins avant* l'Assemblée ;

Les propriétaires d'actions au porteur, devront avoir déposé au siège de la Société trois jours au moins avant l'Assemblée, soit les titres, soit les récépissés de ces titres en constatant le dépôt dans toute banque ou établissement de crédit.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à ces Assemblées et qui désirent s'y faire représenter par un autre actionnaire, membre de l'Assemblée, devront munir ce dernier d'un pouvoir régulier. Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires, au Siège social, 30, rue Thiers, à Lille.

En vue d'atteindre le quorum nécessaire pour permettre aux Assemblées de délibérer, Messieurs les Actionnaires sont priés de vouloir bien, s'ils ne peuvent y assister personnellement ou s'y faire représenter, faire parvenir au Siège social, leur pouvoir signé, qui devra y être déposé ou adressé trois jours au moins avant la date fixée pour chaque Assemblée.

Le jour de la réunion, la feuille de présence sera à la disposition des actionnaires, pour la signature, une heure avant l'ouverture de ladite réunion.

Dans le cas où l'une des Assemblées tant extraordinaire, qu'ordinaire, faisant l'objet de la présente convocation ne pourrait pas délibérer valablement, en raison de l'insuffisance du nombre d'actions déposées, une nouvelle Assemblée serait convoquée avec le même ordre du jour.

13.150 **Le Conseil d'Administration.**

**Commissaires-Priseurs de Lille 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504-03)**

**VENTE AUX ENCHERES**

### BEAU MOBILIER

**TRÈS BEAU PIANO A QUEUE**

(grand modèle) Pleyel, palissandre - Fauteuils - Chaises - **Coffre-fort** Gruson - **Belle chambre à coucher** Louis XV, palissandre avec armoire à glaces, 2 portes - **Salle à manger** Renaissance - **Buffets - Tables - Lavabos - Matelas Meubles divers.**

**MERCREDI 21 MAI - 14 HEURES**

10.304 **G. SINGER**

**VENTES, ACHATS ET LOCATIONS D'IMMEUBLES**

**Etude de Me Charles ROUSSEL, Docteur en Droit, Notaire à LILLE, 37, rue de la Barre,**

**A VENDRE**
**A LILLE**
Rue Turgot

**MAISON D'EMPLOYÉ**
**LIBRE**

S'adresser à Me ROUSSEL. 1.256

**Etude de Me J. VANDORME Notaire à Lille, rue d'Inkermann, 22**

### A VENDRE
**A L'AMIABLE**

I — EN TOUTE-PROPRIETE :

**UNE MAISON A USAGE DE COMMERCE**, sise à **Lille-Fives**, rue du Long Pot, N° 84.

II. — EN NUE-PROPRIETE :

1° - **5 MAISONS** sises à **Lille-Fives**, rue du Long-Pot, 90, 92, 94, 96 et 108.

2° - **UNE CITE** à **Lille-Fives**, comprenant 37 maisons.

3° - **UNE CITE** à **Lille**, comprenant 25 maisons.

Pour renseignements s'adresser en l'Etude. 1.235

**Etude de Me René DELCOURT-BAVIERE, notaire à Valenciennes, 14, rue des Foulons.**

### LECELLES
*Rue du Rivage*

### A VENDRE MAISON

**à usage de petite ferme avec huit ares plantés** (ancienne maison DELRIVE-DUTRIEUX).

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude. 1.231

**Etude de Me Jean PAGNIEZ, Notaire à Cambrai**, 10, rue des Ratelots.

### COMMUNE DE FRESSIES
**A VENDRE A L'AMIABLE**

**Maison à la haite de Fiessies, avec le droit à indemnité de dommages de guerre.** S'adresser audit Me PAGNIEZ. 5.107

**Etude de Me Charles ROUSSEL, Docteur en Droit, Notaire à LILLE, 37, rue de la Barre.**

**A VENDRE**
**A LILLE**
Rue Jacquemars - Giélée

**MAISON D'HABITATION**
**LIBRE**

S'adresser à Me ROUSSEL. 1.253

### Chef d'équipe et Ouvriers

**Cimentiers, boiseurs, terrailleurs**, sont demandés aux **Ets Fourré et Rhodes, Chantier Lavoir, Rousseau, Cie des Mines d'Anzin.** Travail assuré 4.113

### UNE SITUATION

d'avenir vous attend dans l'**Electricité**, le **Béton Armé**, l'**Aviation**, le **Chauffage Central** ou l'**Automobile**, après quelques mois d'études agréables **chez vous**. Demandez dès aujourd'hui GUIDE R, gratuit, qui vous donnera toutes précisions. Ind. branche préférée **INSTITUT MODERNE POLYTECHNIQUE**, 15, Av. V. Hugo, Boulogne-sur-Seine. 11.344

**LITTERATEURS, POETES** demandés pour collaboration. Ecrire avec timbre **HAMEL, Cozes (Charente-Maritime).** 11.501

**ENSEIGNEMENT**

**COMPTABLE EN 25 LEÇONS** par corresp. Program. contre 2 fr. timb. **Ecole SOUHIL**, contrôlée par l'Etat 17, Av. Félix-Faure, PARIS (15e) 11355

### Académie de Coupe DUNKEL

r. Nationale 179, LILLE T. 705-31. Ses cours **Coupe, Couture, Mode, Fleurs**, Cours particuliers de 2 h. à 4 heures

Ecoles **Lens, Bruay, Carvin, Plissage** : 17, r. Curé-St-Etienne, **LILLE** 5299

**Ecoles A. A. Blanchart ouvertes**
**STENO DACTYLO Comptabilité**
**Coupe, Couture, 25 fr. p. mois**
**DOUAI**, 13, rue des Malvaux
**BETHUNE**, 37, rue Legillon
**CARVIN**, 4, rue de Libercourt
**HÉNIN-LIETARD**, 4, rue Voltaire
**LENS**, 65, rue de Lille
**Valenciennes**, 17, av. du Commerce
1091

**DIVERS**

**PIED BOT** de naissance Redressement rapide sans opération ni souffrance. VERSEPUECH, Spécialiste, **22, rue de Petrograd**, PARIS (8e). Passages périodiques en Province 11329

**GABRIELLE** Voyante, Tarots, Boule cristal. Depuis 20 fr. 13, rue du Temple, **PARIS** Arc. 57.52 11.266

### COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

**Incendie - Accidents - Vol - Fluviale**
Les bureaux de **M. H. DUBOIS-PROUVOST** sont actuellement **50, Bd de la Liberte, LILLE. Téléph. 741-70.** 33.960

**T. S. F.** Echangez votre vieux Poste contre Appareil moderne **M. LABEEUW** Constr. 284, rue Pierre-Legrand, 284 LILLE 1.810

**Toujours acheteur de vieux métaux, ferraille, chiffons.** Enlèvement à domicile — François SIMOENS, avenue de Liévin, LENS 857


contre la FATIGUE cure Frileuse
contre les suites de GRIPPE cure Frileuse
contre la NEURASTHÉNIE cure Frileuse
contre l'ANÉMIE cure Frileuse
En vin ou en cachet c'est le plus fort des fortifiants
EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN
10.101


### J'ACHÈTE BOIS D'OCCASION

**BARAQUEMENTS - HANGARS**
**BATIMENTS A DÉMOLIR**
**A. LEROY-MERLIN**
10.116 NŒUX-LES-MINES

CHERCHONS à acheter ou louer : **bétonnieres 250 à 500 litres, moteur à essence ou électrique ; 500 metres de voie de 60 avec wagonnets 750 à 1.000 litres ; un concasseur.**
**Entreprise** 24, rue des 3 Eclises **Arras.** 11.210

### EXOTIC

**106, rue du Marché, 106, LILLE**
TOUT POUR L'AQUARIUM
Ouv. chaque jour et dimanche matin. 5069

### TELEFUNKEN RADIO

Les modeles 1941 sont en demonstration **2, rue Edouard-Delesalle - LILLE** 1817

### HERNIE

La hernie est **définitivement vaincue** et **guérie** par les nouveaux appareils sans ressorts à compression souple de **M. GLASER** LE REPUTÉ SPÉCIALISTE DE PARIS, **44, Bd SEBASTOPOL.** Bien être immédiat. Essai gratis de 9 h. à 4 h.

**Tourcoing**, 18 mai, H. de la Gare. — **Bethune**, 19 mai, H. de la Gare. — **Valenciennes**, 20 mai, H. de l'Univers, 24, rue de Paris. — **Lille**, 21 mai, H. de France, rue des Busses (Gare). — **Douai**, 22 mai, H. du Grand Cerf. — **Armentieres**, 22 mai, H. du Comte d'Egmont. — **Cambrai**, 24 mai, H. de France, rue de Lille. — **Lens**, mardi 27 mai, H. Caron, tabac (Gare). — **Lille**, 28 mai, H. de France, rue des Busses (Gare). — **Somain**, 29 mai, H. Bourlet, Gare. — **Avesnes**, 30 mai, H. de la Gare. — **Maubeuge**, mercredi 4 juin, H. de la Poste. — **La Bassée**, 5 juin, H. de France. — **Lille**, samedi 7 juin, H. de France, rue des Busses (Gares). — **Valenciennes**, 8 juin, H. de l'Univers, 34, rue de Paris.

**Chutes MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie** 11.228

**HOMME** Voici un livre utile : **LA FEMME ET L'AMOUR** par le docteur Grémillon. Un vol. 9 marid. tim. relié. — 10 fr. — Edition MARCIREAU, case 55, Poitiers 11.288

### HOROSCOPE D'ESSAI

Pour recevoir sous enveloppe cachetée et discrète votre HOROSCOPE envoyez date de naissance, adresse, nom, prénoms (M., Mme, Mlle) avec 3fr en timbres pour frais d'écritures à

**DJEMARO**

Astrologue Scientifique - Service E.O., 34, Av. Anatole-France, **Colombes** (S.-.) 11223

### LOTERIE NATIONALE

**Vendeurs autorisés, demandez dixièmes C. I. M. Anciens Combattants. — Agents regionaux demandés.**
Ecrire V.A.B.D. au « Réveil », qui transmettra 8152

### POLICE PRIVÉE

Enquêtes de nature Surveill Constats. References - **MARCELI** Discrétion Tel. 735-58 r. Bourgogne 64, **Lille** (19e an.) 5.092

### MACHINES A TRICOTER

***Rectilignes et circulaires spéciales*** **pour bas et chaussettes.**
**AIGUILLES - ACCESSOIRES**
***81, rue Turgot, 81. — LILLE*** 12.164

### T. S. F.

Sans acheteur de **Postes, lampes** et tout **materiel Radio Secteur**, même en mauvais état. Faire offres ou présenter **DECOCK, 3, rue d'Aboukir, à Lille.** 1.312

**Achetez directement vos Porcelets** à la PRODUCTION
Expédie toutes races Région Nord. **15 à 40 k. à 30 fr. le k. environ.** Ecrire « Réveil » aux lettres N.A.B.F. 13.141

### LA LIBRAIRIE RENÉ GIARD

**2, rue Royale, Lille. Tél. 513.07**
**achete bibliotheques, lots de livres.** 33.919

**PILES ELECTRIQUES** à volonté. Expédition immédiate sur commande aux BONNES MARQUES, 10, rue Faubourg Montmartre, PARIS 11.218

**AUTOS**

Toutes réquisitions d'automobiles autos volées, sinistrées, tous litiges, **E. GENESTE**, expert pr. les tribunaux 18, Rue Yvelin, 18, VERNON (Eure). 11.412

### A VENDRE

**Diverses Citroën T.A.**, dernier modèle ; **plusieurs Peugeot 203** et **3 Camionnettes**, 47 **rue d'Arras. LILLE.** 339

**PERDUS ET TROUVÉS**

**PERDU TOQUE ASTRAKAN**

rapporter contre recompense, **« Lutterbach », rue Faidherbe, Lille.** 33.909

**RENSEIGNEMENTS POUR FAMILLES DISPERSÉES**

Mme Léon DRUELLE, recherche pr renseign. adresse pers **famille Sergent André BONTE, 127e R.I** Répondre à Mme Léon DRUELLE, rue de la Mackellerie, 73, cours Deffrenne, **7, Roubaix (Nord).** 2.531

**MARIAGES**

**VEUVE polonaise**, 43 ans, avec 2 enfants, 6 et 11 ans, **épouserait Polonais** 45 ans environ. Ecr. « Réveil » à **Lens.** 3.134

POUR LE GROS : M. Ed. BRUNIN, 16, Av. Guynemer, Marcq-en-Barœul. Tél. Lille 596.24.
11.410


**Etude de Me Fernand GOMBERT, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann**

**Exécution du décret du 29 novembre 1939 (Art. 2 à 10)**

Insertion prescrite par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille, de Mai 1941, en application de l'article 4 dudit décret.

**Aux requêtes, poursuites et diligences de :**

1° Mademoiselle Emilienne Rosa BAILLEZ, sans profession, demeurant à Lille, rue Pasteur, 60.

2° Monsieur Paul Joseph DOTTE mécanicien, et Madame Marie POTTIE, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille rue d'Aboukir, cour Julien, 9.

3° Monsieur Gaston Eugène DOTTE, batteur de coton, et Madame Alice Léonie Marguerite BAUCHE, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue de la Justice, 61, cité des Jardins, pavillon 6.

4° Mademoiselle Adèle Zulma MONTAGNE, dévideuse, demeurant à Lille rue d'Aboukir, 9, cour Picavet, 6.

5° Monsieur Gustave Joseph MONTAGNE, magasinier, et Madame Gabrielle Jeanne RICHEZ son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille rue Caumartin, 6.

6° Monsieur Ferdinand Eugène VANWESEMAEL, menuisier, et Madame Léonie Maclovine DELEPLANQUE, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue d'Aboukir, 9, cour Picavet

7° Monsieur Henri Auguste DHONT imprimeur, et Madame Pulchérie VANWESEMAEL, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue d'Aboukir, cour Julien, 13

8° Monsieur Alphonse Léon BAY, magasinier et Madame Jeanne Justine VANWESEMAEL, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue d'Aboukir, 13, cour Julien, 15.

9° Monsieur Lucien Gustave BUYTART, mécanicien, et Madame Marthe Mathilde LECLERCQ, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Fâches-Thumesnil, rue du Faubourg d'Arras, 79.

10° Mademoiselle Clémence Louise BUYTART, mécanicienne, demeurant à Lille, rue de la Justice, 13.

11° Monsieur Louis VERBIEST, typographe, et Madame Jeanne Henriette BUYTART, son épouse, assistée et autorisée demeurant ensemble à Lille, rue Barthélémy-Delespaul, 56.

12° Mademoiselle Marie Augustine


Une POCHETTE de 4 Carrés Papier Emeri "PREMINES"
remplace avantageusement
2 Feuilles Toile Emeri
Exigez-la chez votre fournisseur
PRIX IMPOSÉ 2 fr 75
1.304


**Et